



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 9 novembre 2016.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien (s'absente au cours du point 4, est revenu avant le vote du point 6), Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PÉTORIN, Adjoints au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.
Mme MORETTON Annette (a quitté la séance au cours du point 16), M. BERDOLL Charles (a quitté la séance au cours du point 18), M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

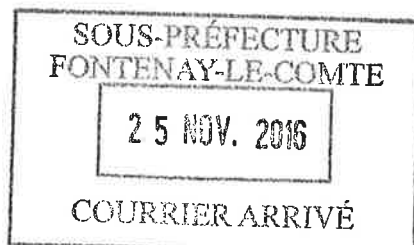
Mme MORETTON Annette a donné pouvoir à Mme GARREAU, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé, M. GARON Bernard a donné pouvoir à M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. MÉTAY Pierre-André.

Absents

M. DOMBAL Adrien, Mme VINCENT Denise, Conseillers municipaux.

Secrétaire

M. BOIGEOL Hervé, Adjoint au Maire.



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2016-09-18 BUDGET 2017 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Sur le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 dite loi ATR ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

DECISION EXECUTOIRE

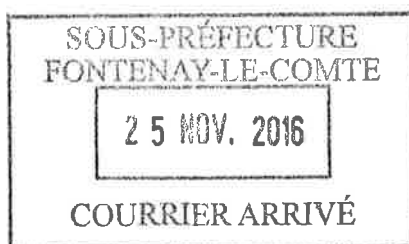
Transmise en Sous-préfecture le 25/11/2016

Publiée ou notifiée le



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE





VILLE DE FONTENAY-LE-COMTE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre conseil est invité ce soir à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en s'appuyant sur le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui vous a été transmis dans le dossier de ce conseil. Conformément à l'article L2312-1 de CGCT, le ROB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des effectifs.

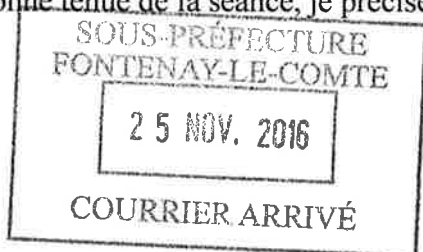
Ce débat est une étape obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et, doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Ce qui est conforme à notre situation puisque le prochain conseil doit se réunir le 20 décembre pour voter le budget primitif 2017, j'en profite pour vous préciser que la date du 13 est reportée au 20 sachant que nous devons délibérer sur la désignation des conseillers communautaires dès réception de l'arrêté préfectoral qui devrait être signé le 13 décembre. Je vous invite à noter cette date dans vos agendas.

Bien que n'ayant pas de caractère décisionnel, ce débat reste un moment privilégié pour échanger sur les choix de la politique publique de notre collectivité.

La teneur du débat fera l'objet d'une délibération, qui reprendra les interventions de chaque groupe, afin que les services de la Préfecture puissent s'assurer du respect des obligations légales. Cette délibération ne fera pas l'objet de vote.

Conformément aux dispositions légales et à notre règlement intérieur, le DOB respectera le formalisme suivant :

- Tout d'abord, en ma qualité de Maire, je vais vous informer des grandes lignes qui préfigurent notre budget 2017 en rappelant préalablement le contexte national ainsi que la situation financière de notre Collectivité.
Je terminerai mon propos par la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) actualisé qui exposera l'ensemble des investissements pour les années 2017, 2018 et 2019 ;
- Dans un second temps, je donnerai la parole aux deux groupes d'opposition qui pourront exprimer leur point de vue par une intervention limitée à 15 minutes par groupe. Pour la bonne tenue de la séance, je précise, comme l'an passé, que ce délai doit être respecté.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

L'ordre d'intervention étant le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche » ;

- Enfin, j'apporterai, avec le concours du conseiller spécial aux finances M. Michel BIRE, des réponses à vos questions.

Cette dernière intervention ne donnera pas lieu à d'autres échanges et clôturera le débat.

PREAMBULE

Ce débat s'inscrit, comme depuis le début de ce mandat, dans un contexte économique national difficile qui impacte d'une manière importante, les capacités financières non seulement de notre collectivité mais de toutes les collectivités.

Cependant, nous nous sommes engagés, à poursuivre une politique de développement sans hypothéquer l'avenir, tout en favorisant l'investissement et en conservant une bonne qualité de service public.

LE CONTEXTE

La situation des finances publiques de la France reste extrêmement préoccupante, puisqu'au 2^e trimestre 2016, la dette a atteint un nouveau sommet avec 2 170 milliards d'euros.

Dette de la France en milliards d'euros										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 au 2 ^{ème} trim.
Montant	1 253	1 358	1 531	1 632	1 754	1 869	1 953	2 038	2 097	2 170
Évolution N/N-1		8,4%	12,7%	6,6%	7,5%	6,6%	4,5%	4,4%	2,9 %	3,5%
Évolution N/2007		8,4%	22,2%	30,2%	40,0%	49,2%	55,9%	62,6%	67,35 %	73,20%

Sources : Insee, comptes de la Nation

En réponse à cette situation dégradée et aux perspectives économiques, l'Etat a décidé dans son Projet de loi de finances 2017 de poursuivre sa baisse des dotations à destination des collectivités en la limitant pour les communes et intercommunalités comme l'a annoncé le Président de la République lors du Congrès des Maires en juin dernier.

Ainsi, la baisse ne sera en 2017 que d' « 1 milliard » contre 2 initialement prévus. Un effort supplémentaire d'1 milliard est prévu pour 2018 !

Je rappelle que dans le cadre de son plan de 50 milliards d'euros de baisse de dépenses publiques programmée, le Gouvernement met à contribution les collectivités territoriales. Celles-ci devraient se priver de 12,5 milliards d'euros de dotations publiques.

Ce contexte est d'ores et déjà dévastateur pour l'investissement des collectivités en France.

QUELLES SONT NOS PROPOSITIONS

Avec des projections minimalistes pour les recettes et maximalistes pour les dépenses, nous réaliserons un budget sincère.

1. Nos dotations se réduisent :

Pour la bonne compréhension, il convient de préciser ici que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constituée de plusieurs dotations :

- une dotation de base dite « forfaitaire » ;
- une « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » dite DSU pour les communes urbaines ayant de lourdes charges mais peu de ressources ;
- une « dotation de solidarité rurale » dite DSR pour les petites communes de milieu rural ayant peu de ressources ;
- une « dotation nationale de péréquation » dite DNP, mécanisme de « solidarité » entre collectivités dans lequel les plus riches reversent une partie de leurs ressources aux plus défavorisées.

Evolution des Dotations et Compensations de l'Etat

La Ville de Fontenay-le-Comte perdra 218 450 € de concours divers en 2017 comme le montre le tableau qui est projeté. Et en 2018, selon notre partenaire Finance Active, nous devrions à nouveau perdre 97 177 € supplémentaires.

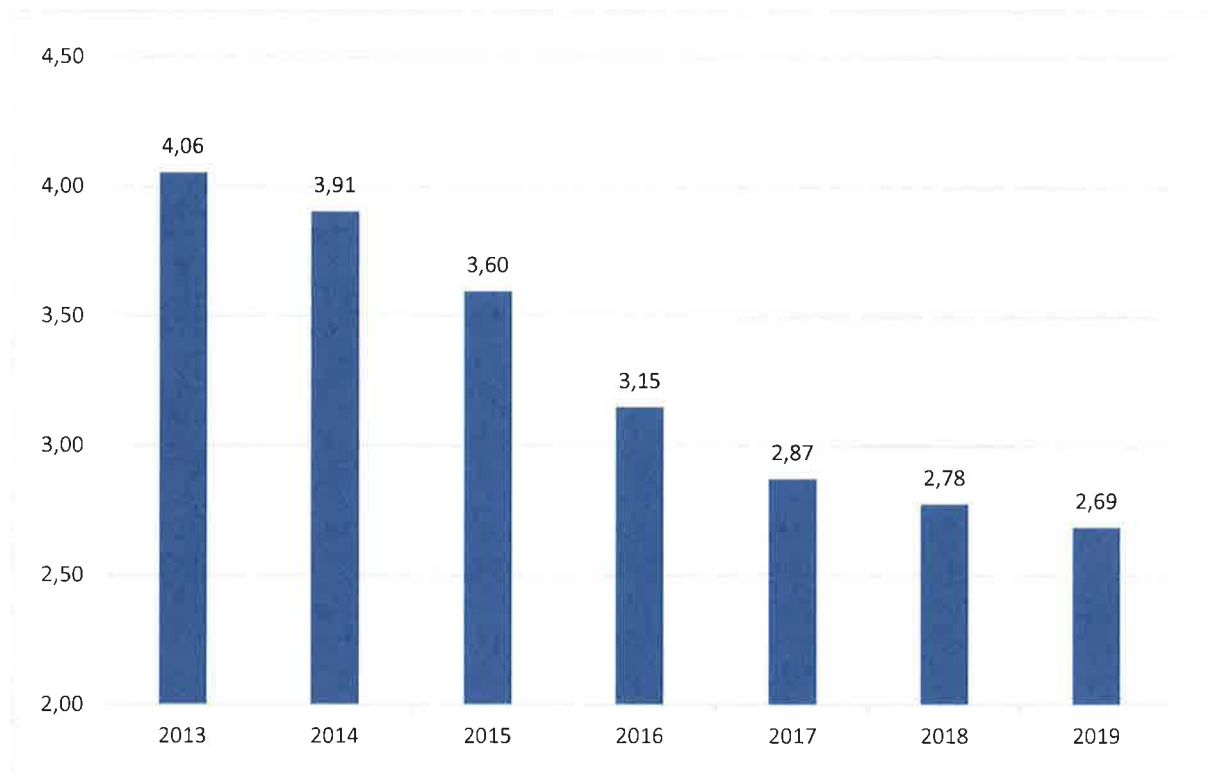
Ce qui se traduit en termes de concours (DGF, FPIC, compensations fiscales) par une différence considérable de 1 370 000 € entre 2013 (4 056 000 €) et 2019 (2 686 000 €). A titre de comparaison, ces dernières années, notre épargne de gestion, c'est-à-dire la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement, avoisinait 1 500 000 €.

Vous noterez également le coup d'arrêt à l'augmentation continue du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : la profonde réforme de la carte intercommunale, à laquelle notre EPCI participe (le nombre d'EPCI va baisser de 42%), entraîne une redistribution des crédits de l'enveloppe figée à un milliard d'euros.

Nous allons perdre sur ce mandat (2014-2020) 5 404 000 € de recettes de fonctionnement.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totaux
Dotation forfaitaire	2 806 971 €	2 639 429 €	2 260 294 €	1 819 550 €	1 586 255 €	1 522 805 €	1 461 893 €	
DSU	276 084 €	279 673 €	282 190 €	282 190 €	326 649 €	326 649 €	326 649 €	
DSR	219 769 €	227 887 €	251 357 €	269 132 €	295 522 €	295 522 €	295 522 €	
DNP	193 700 €	200 917 €	215 099 €	193 589 €	174 230 €	156 807 €	141 126 €	
Ensemble DGF	3 496 524 €	3 347 906 €	3 008 940 €	2 564 461 €	2 382 656 €	2 301 783 €	2 225 190 €	
Evolution en volume/2013		-148 618 €	-487 584 €	-932 063 €	-1 113 868 €	-1 194 741 €	-1 271 334 €	-5 148 208 €
Evolution en %		-4,25%	-13,94%	-26,66%	-31,86%	-34,17%	-36,36%	
FPIC	75 600 €	110 856 €	148 491 €	176 013 €	162 362 €	162 362 €	162 362 €	
Evolution en volume/2013		35 256 €	72 891 €	100 413 €	86 762 €	86 762 €	86 762 €	468 846 €
Compensation TF, TH, TPU	484 079 €	446 312 €	441 567 €	351 651 €	328 657 €	312 353 €	299 309 €	
Evolution en volume/2013		-37 767 €	-42 512 €	-132 428 €	-155 422 €	-171 726 €	-184 770 €	-724 625 €
Perte sur le mandat/2013								-5 403 987 €

Évolution des dotations de l'Etat et compensations (en millions d'€) à destination de la ville de Fontenay-le-Comte



Face à cette situation, nous poursuivrons en 2017 l'importante rationalisation des dépenses de fonctionnement que nous avons engagée en 2015 et dont nous avons vu les effets en 2016.

REGARD SUR LE BUDGET GENERAL

Section de Fonctionnement

Recettes :

En projection : le tableau du budget général section de fonctionnement partie recettes.

Nous rentrerons dans le détail de ce tableau lors du vote du budget prévu le 20 décembre prochain.

Dans le cadre de ce DOB, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants.

Nature des produits (par chapitre)	BP + BS 2016	BP 2017 (estimatif au 08/11/2016)	2017/ 2016
013 - Atténuations de charges	50 000	50 000	0%
70 - Produits des services	1 179 215	955 237	- 19%
73 - Impôts et taxes	11 647 338	10 872 613	- 7%
74 - Dotations et participations	3 528 280	3 266 613	- 7%
75 - Autres produits de gestion courante	454 862	389 100	- 14%
77 - Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	15 600	10 000	- 36%
Total recettes	16 875 295	15 543 563	- 8%

Chapitre 70 (produits des services): Nous envisageons pour 2017 une baisse des « Produits des Services » par rapport à ce que nous avons réalisé en 2016. Le montant 2016 était exceptionnellement en augmentation du fait :

- de la clôture du budget annexe « Economie » au 31 décembre 2015
- de l'intégration de ses recettes au budget principal pour 66 000 € correspondant à la refacturation de frais, taxes foncières, etc. aux entreprises. Depuis, le CSE et l'atelier relais modulaire 15 ont été vendus à la Communauté de communes
- de l'affectation à la contribution de frais de personnel provenant du budget annexe « Assainissement » pour 2015 et 2016 (120 000 €).

Chapitre 73 (Fiscalité) : De nombreuses collectivités françaises ont été contraintes d'augmenter les impôts pour compenser la baisse de la DGF. Au regard de nos engagements de campagne, nous ne céderons pas à cette facilité et nous maintiendrons à l'identique les taux d'imposition communale. Je rappelle que nous avons d'ores et déjà baissé le taux du foncier de 0,20 % en 2014.

Pour expliquer la baisse importante du chapitre 73, il convient de préciser que l'attribution de compensation est incluse dans ce chapitre. La mutualisation du personnel du service informatique, des bureaux d'études et des achats publics et le transfert de la salle Bel Air, entraînent une baisse de l'attribution de compensation de 460 000 €.

Chapitre 74 (participations et dotations): nous constatons que nos recettes dans ce chapitre régresseront, de 3 528 000 à 3 266 000 € entre 2016 et 2017. Cela correspond à la baisse de la DGF et des compensations fiscales vues plus tôt ainsi que d'autres dotations (TAP) et participations (notamment celles de la CAF).

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : Nos recettes baissent de 14 % passant de 454 800 à 389 000€. Cette baisse est principalement due, comme pour le chapitre 70, à la clôture du budget « Economie » au 31 décembre 2015 : les ventes à la Communauté étant intervenues dans le courant de l'année, le produit des immeubles lié à ces équipements a été exceptionnellement perçu pour 40 000 €.

Chapitre 77 (produits exceptionnels): Il s'agit d'un chapitre qui reçoit les recettes dites exceptionnelles. A titre d'exemple, c'est dans ce chapitre que nous avons enregistré en 2015 et 2016, les indemnités d'assurance pour la grêle.

Charges :

Nature des charges (par chapitre)	BP + DM 2016	BP 2017 (estimatif au 08/11/2016)	2017/ 2016
011 - Charges à caractère général	4 207 792	3 810 651	- 9%
012 - Masse salariale	9 590 000	8 762 000	- 9%
014 - Atténuations de produits	31 500	23 000	- 27%
65 - Charges de gestion courante	485 319	439 349	- 9%
6574 - Subventions aux associations	691 920	671 162	- 3%
66 - Charges financières	350 000	375 000	7%
67 - Charges exceptionnelles	40 300	35 000	- 13%
Total dépenses	15 396 831	14 116 162	- 8%

Charges :

Là aussi, je tiens simplement à mettre l'accent sur les chapitres importants. Vous pouvez constater immédiatement l'ampleur des efforts que nous impose le désengagement de l'Etat :

- Tout d'abord, comme je l'ai évoqué précédemment, nous allons poursuivre notre rationalisation des charges à caractère général. Entre 2016 et 2017, ces charges passeront de 4 207 792 à 3 810 651 €, soit une baisse supplémentaire de près de 9 %. Rappelons que ce chapitre 011 était de 4 738 545 € en 2015, nous avons donc déjà connu une baisse de 530 753, soit 11% entre 2015 et 2016, nous en reparlerons lors du compte administratif. Entre 2015 et 2017, cela représente un effort de 20%.
- La masse salariale qui a été réduite en 2016, au-delà des effets de la mutualisation et malgré la régularisation des heures impayées de CASSIN, sera elle aussi sujette à économies.

Je tiens à rappeler que nos efforts de réduction de la masse salariale sont limités par le Glissement Vieillesse Technique (GVT) et par la hausse du point d'indice décidée par le Gouvernement. En 2016, cette hausse du point a coûté 29 000 € à la ville et coulera 57 000 € en 2017.

Pour information, les effets de la mutualisation concernant le personnel seront de l'ordre de 420 000 € en 2017, alors que la baisse globale du 012 sera de 828 000 €.

Autrement dit, sans la mutualisation et sans la hausse du point d'indice, l'effort réalisé en 2017 sur le 012 est de l'ordre de 465 000 €.

La loi NOTRe prévoit un point d'information sur la structure et l'évolution des effectifs. Cette évolution a été présentée avec la mutualisation et les efforts menés depuis 2014. Sur la base des tableaux projetés, je peux vous donner les précisions suivantes : nous dénombrerons au 1^{er} janvier 2017 223 agents, contre 248 en 2016 et 243 en 2015.

La loi Notre prévoit également une information sur certains indices de salaires. Je vous donne donc ces informations pour l'année 2015 :

- Traitement de base indiciaire : 5 572 450,47 € ;
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 59 909,80 € ;
- Heures Supplémentaires : 31 589,01 € ;
- Avantage en nature (logement et repas) : 17 657,65 €.

Je conclurai cette partie consacrée au fonctionnement en rappelant qu'après la clôture des budgets annexes Economie et Eau le 31 décembre 2015, il reste un budget annexe : l'Assainissement. Ce SPIC (Service Public Industriel et Commercial) géré en DSP par Véolia Eau sera globalement au même niveau que 2016 à savoir un total de dépenses et recettes de 1 200 000 €, 600 000 € en fonctionnement et 600 000 € en investissement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissements

Lors du DOB 2016, je vous avais présenté le plan pluriannuel d'investissements (PPI) qui traduit les volontés d'investissement de la Majorité municipale sur ce mandat.

Je vous présente aujourd'hui un PPI actualisé qui prend en compte :

- l'évolution de certains projets ;
- et certaines actualisations financières tant en termes de dépenses que de recettes ;

Ce PPI a été réalisé avec le souci d'assurer un programme d'investissements compatible avec le maintien des grands équilibres financiers de notre collectivité.

Comme j'avais déjà eu l'occasion de l'évoquer en 2016, ce PPI répond aussi aux 35 propositions de notre programme de mandat qui ont pour objectifs :

- de rendre Fontenay-le-Comte plus active ;
- de la rendre plus solidaire et plus sûre ;
- plus propre et plus verte ;
- et de lui redonner le rayonnement qu'elle mérite et qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Sur le Plan Pluriannuel d'Investissements qui vous est ici présenté, les dépenses sont exprimées en TTC et les recettes comprennent inclus le FCTVA.

Libellé	Total	2015	2016	2017	2018	2019
1 - Les Halles - place Chevolleau	5 233 320	97 230	639 320	4 496 770	0	
Total recettes	2 121 142	0	1 263 618	119 874	737 650	
2 - Transfontenaysienne	2 288 229	187 000	646 229	1 225 000	120 000	110 000
Total recettes	1 293 318	0	249 636	566 164	439 788	19 685
3 - Voirie avec effacement réseaux	1 900 000	0	400 000	600 000	500 000	400 000
Total recettes	311 676	0	0	65 616	98 424	82 020
4 - Eglises	1 250 000	0	350 000	300 000	300 000	300 000
Total recettes	745 050	0	90 000	207 414	199 212	199 212
5 - aménagement plaine des sports	858 000	0	858 000	0		
Total recettes	212 746	0	0	212 746		
6 - Club house stade de rugby	150 000		150 000	0	0	
Total recettes	24 606		0	24 606	0	
7 - Ecole Florence-Arthaud	1 300 000	0	1 300 000	0	0	0
Total recettes	853 252	0	0	853 252	0	0
8 - Accessibilité	750 000	0	300 000	150 000	150 000	150 000
Total recettes	355 714	0	112 684	169 212	24 606	24 606
9 - Parcabout	260 000		260 000	0		
Total recettes	42 650			42 650		
10 – Centre Technique Municipal	2 000 000	0	10 000	10 000	980 000	1 000 000
Total recettes	928 080	0	0	201 640	401 640	160 759
11 - Maison des associations	375 000			25 000	350 000	
Total recettes	211 515			0	154 101	57 414
12 - Conseils de quartiers	84 000		21 000	21 000	21 000	21 000
Total recettes	13 779			3 445	3 445	3 445
13 - Equipements sociaux	127 000	0	51 000	28 000	28 000	20 000
Total recettes	20 833			8 366	4 593	4 593
14 - Acquisitions	1 920 000		455 000	925 000	495 000	45 000
Total recettes	9 842			2 461	2 461	2 461
15 - Vidéprotection	330 000	0	250 000	0	80 000	0
Total recettes	70 133	0	0	41 010	16 000	13 123
16 - Pôle éco. ociale. et solidaire	333 100		50 000	283 100		
Total recettes	282 642		5 000	231 202	46 440	
Affaires scolaires	206 000	0	31 000	52 000	57 000	66 000
Total recettes	33 792			5 085	8 530	9 350
Bâtiments scolaires	469 000	0	182 000	177 000	45 000	65 000
Total recettes	92 935	0	0	45 855	29 035	7 382
Bâtiments sportifs	421 500	0	19 000	62 500	280 000	60 000
Total recettes	69 143			3 117	10 253	45 931
Communication	40 000	0	40 000	0	0	0
Total recettes	6 562			6 562		
Cuisine centrale	122 000	0	22 000	20 000	40 000	40 000
Total recettes	20 013			3 609	3 281	6 562
Culture	483 100	0	419 500	30 000	22 600	11 000
Total recettes	79 248			68 815	4 921	3 707
Environnement	456 500	0	208 700	173 800	73 000	1 000
Total recettes	34 530			17 503	16 699	164
Etat civil	72 000	0	3 000	17 000	19 500	32 500
Total recettes	11 811			492	2 789	3 199
Informatique	101 500	0	51 500	14 000	14 000	22 000
Total recettes	16 650			8 448	2 297	2 297
Jeunesse	115 000	0	5 000	0	110 000	0
Total recettes	18 865			820		18 044

Moyens des services	1 200 000	0	300 000	300 000	300 000	300 000
Total recettes	196 848			49 212	49 212	49 212
Patrimoine	23 000	0	20 000	3 000	0	0
Total recettes	3 773			3 281	492	
Police municipale	174 650	0	110 000	4 650	40 000	20 000
Total recettes	28 650			18 044	763	6 562
Restes à réaliser	3 200 000	800 000	2 400 000			
Total recettes	393 696			393 696		
Subventions Secteur sauvé	360 000	0	90 000	90 000	90 000	90 000
Sécurité	76 000	0	16 500	46 500	6 500	6 500
Total recettes	12 467			2 707	7 628	1 066
Urbanisme	2 146 315	0	45 000	425 000	989 519	686 796
Total recettes	512 082	0	0	47 382	129 717	222 321
Total dépenses programme	28 825 214	1 084 230	9 703 749	9 479 320	5 111 119	3 446 796
Total recettes programme	9 028 042	0	1 720 938	3 424 287	2 393 976	943 114
Différence	19 797 172	1 084 230	7 982 811	6 055 033	2 717 143	2 503 682

1 - La modernisation du quartier des halles et de la Place CHEVOLLEAU

Ce projet représente un investissement de 5 233 320 € répartis sur 2015, 2016 et 2017. Alors que par prudence, nous avons budgété en 2016 1 158 474 € de recettes, il s'avère que nous avons obtenu 2 121 000 € de recettes, soit 46% du coût total, soit un autofinancement de 3 112 320 €.

2 - La Transfontenaysienne.

Ce projet est destiné à guider les touristes vers notre cœur de ville par des pistes cyclables et pédestres, avec notamment plusieurs franchissements de la Vendée dont un depuis les Halles. Coût du projet : 2 288 229 €, avec 1 293 317 € de recettes prévues au PPI précédent. Dans l'état actuel des échanges avec nos financeurs, nous conserverons le même niveau de participation.

3 - La voirie.

Concernant les années 2017, 18 et 19, le budget du programme voirie a été revu à la hausse, puisque celui passera de 1 200 000 € à 1 500 000 €, dont 600 000 € pour 2017. Quant à 2016, 400 000 € ont été investis.

4 - Les églises.

Concernant nos 4 églises, nous prévoyons 1 250 000 € de travaux de consolidation sur l'ensemble du mandat avec 745 000 € de recettes.

5 - L'aménagement de la Plaine des sports.

- Réalisation du terrain synthétique en voie d'achèvement. Coût définitif 858 000 € dont 212 746 € de recettes.
- Le Club House de Rugby sera entièrement modernisé en 2017. Coût des travaux 150 000 € dont 24 606 € de recettes.

6 – La création de la nouvelle école Florence ARTHAUD dans l'ancienne école Robert BONNAUD représentera un investissement de 1 300 000 € pour 2017 avec près de 853 252 € de recettes espérées.

7 – Les travaux d'accessibilité se poursuivront en 2017-18-19 pour un montant total sur le mandat de 750 000 € dont 355 714 € de recettes garanties.

8 – Le Parcabout a fait l'objet en 2016 d'importants travaux de sécurisation avec le remplacement de l'ensemble des filets pour un montant total de 260 000 €, avec 42 650 € de recettes.

9 – Le Centre technique municipal est un projet nouveau présenté à ce DOB 2017. Lors du DOB 2016, nous avons présenté des travaux de modernisation de l'actuel CTM sur 2016-17-18. Nous nous orientons désormais vers la création d'un CTM dans les anciens locaux d'EDF. Ce site permettra de regrouper l'ensemble des Services techniques et Espaces verts de la ville aujourd'hui répartis sur plusieurs sites, ainsi que les Services techniques de la Communauté de communes. L'objectif est de réaliser des économies de fonctionnement.

Le coût total du projet est estimé à 2 000 000 € dont 928 080 € de recettes espérées. Ces recettes n'intègrent pas le fonds de concours prévus par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte à hauteur de 800 000 € dans le cadre de son PPI et dont les modalités restent à définir.

10 – Nous envisageons utiliser les anciens locaux administratifs de ce site pour accueillir **La nouvelle maison des associations**. Cette maison des associations recevra de nombreuses associations fontenaisiennes auparavant logées dans des locaux vétustes et très coûteux en termes de fonctionnement. L'objectif est de regrouper sur ce site un grand nombre d'associations logées dans des locaux vétustes et inadaptés. Ceci nous permettra d'obtenir des économies de fonctionnement. Les aménagements à effectuer sont estimés à 375 000 € dont 211 515 € de recettes.

11 – L'enveloppe à destination des conseils de quartiers restera constante avec un budget annuel de 21 000 € soit 84 000 € sur les années 2016-17-18-19 avec des recettes de FCTVA de 10 335 €.

12 – Equipements sociaux : un budget de 127 000 € d'investissement est alloué dont 20 833 € de recettes.

13 – Acquisitions : notre prévisionnel est porté à 1 920 000 € sur la totalité du mandat. Sont intégrés dans cette somme :

- 400 000 € pour le site d'EDF,
- 450 000 € pour la participation aux travaux du barreau de liaison entre les zones d'activités de Saint Médard et de Niort
- 300 000 € pour la perte entre acquisition et vente du bâtiment Citroën.

14 – Le projet de vidéoprotection prévoit l'installation de 18 caméras en centre-ville. Budget : 330 000 € dont 70 133 € de recettes.

15 – Le pôle Economie sociale et solidaire, qui recevra en 2017 la plate-forme mobilité et un atelier couture d'Atout-linge, se voit doté d'un programme d'investissement de 333 100 €, pour lequel nous avons obtenu 282 642 € de recettes.

- **Affaires scolaires** : Nous prévoyons sur le mandat 206 000 € d'investissements et 33 792 € de recettes.

- **Bâtiments scolaires** : Nous prévoyons sur le mandat 469 000 € d'investissements et 92 935 € de recettes.

- **Bâtiments sportifs** : Nous prévoyons sur le mandat 421 500 € d'investissements et 69 143 € de recettes.

- **Communication** : Nous prévoyons sur le mandat 40 000 € d'investissements et 6 562 € de recettes.
- **Cuisine centrale** : Nous prévoyons sur le mandat 122 000 € d'investissements et 20 013 € de recettes.
- **Culture** : Nous prévoyons sur le mandat 483 100 € d'investissements et 79 248 € de recettes.
- **Environnement** : Nous prévoyons sur le mandat 456 500 € d'investissements et 34 530 € de recettes.
- **Etat civil** : Nous prévoyons sur le mandat 72 000 € d'investissements et 11 811 € de recettes.
- **Informatique** : Nous prévoyons sur le mandat 101 500 € d'investissements et 16 650 € de recettes.
- **Jeunesse** : Nous prévoyons sur le mandat 115 000 € d'investissements et 18 865 € de recettes.
- **Moyens des services** : Nous prévoyons sur le mandat 1 200 000 € d'investissements et 196 848€ de recettes.
- **Patrimoine** : Nous prévoyons sur le mandat 23 000 € d'investissements et 3773 € de recettes.
- **Police municipale** : Nous prévoyons sur le mandat 174 650 € d'investissements et 28 650 € de recettes.
- **Subventions d'équipement** : Nous prévoyons pour le mandat 360 000 € de dépenses au titre de travaux de ravalement de façades de particuliers en secteur sauvegardé.
- **Sécurité des bâtiments** : Nous prévoyons sur le mandat 76 000 € d'investissements et 12 467 € de recettes.
- **Urbanisme** : Nous prévoyons sur le mandat 2 146 000 € d'investissements, dont 800 000 € pour le programme ANRU, 796 315 pour la requalification de l'ilot LUSSAUD, ou encore 300 000 € pour la lutte contre le logement insalubre. 512 082 € de recettes sont attendus pour ce programme urbanisme.

Financement du PPI

Autofinancement

Nous venons de le voir, nos investissements, pour le développement de la ville, s'élèveront, sur ce mandat, à près de 28 millions d'euros !

Notre épargne de gestion croissante entre 2015 et 2019, passant de 1 753 116 € à 2 037 699 €, nous permettra d'absorber la charge d'emprunt nécessaire à ces investissements.

Cette augmentation est le fruit d'une importante rationalisation des dépenses de fonctionnement : Afin de conserver une épargne de gestion de qualité malgré la baisse des dotations, les objectifs d'économies recherchées sur les charges à caractère général et sur le personnel devront être poursuivis jusqu'à la fin du processus de baisse des dotations. Ces objectifs seront donc reconduits en 2018 et 2019 dans des conditions sensiblement identiques à 2017.

Quant à la baisse des subventions elle est maintenue en 2017 mais ne s'appliquera qu'à hauteur de 3% contre 7% pour 2016.

	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	1 753 116 €	1 420 536 €	1 702 401 €	2 043 859 €	2 037 699 €
Epargne brute	1 421 844 €	1 108 205 €	1 328 145 €	1 649 192 €	1 668 611 €
Epargne nette	635 366 €	289 680 €	268 740 €	433 742 €	408 058 €

Evolution de la dette

De 2016 à 2019, la capacité de désendettement passera de 12,9 ans à 9,4 ans, ce niveau reste modéré et justifié au regard des 28 millions € investis au service du développement de la ville.

	2016	2017	2018	2019
Encours au 1er janvier	9 192 398 €	14 273 873 €	16 514 468 €	15 699 019 €
Ratio de désendettement	12,9 ans	12,4 ans	9,5 ans	9,4 ans
Emprunt	5 900 000 €	3 300 000 €	400 000 €	1 200 000 €

A noter qu'avec les 800 000 € de fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour le Centre Technique, notre emprunt serait réduit d'autant et notre ratio de désendettement tomberait à 8,9 ans.

Il convient aussi de préciser que selon ce schéma d'investissements l'encours de la dette par habitant sera de 1 093,40 € en 2019 à Fontenay-le-Comte.

Si nous comparons Fontenay-le-Comte à d'autres villes vendéennes, ce ratio était de 1 633 € à Luçon, de 1 219 € à la Roche-sur-Yon ou encore de 1 111 € aux Herbiers. Ces ratios d'autres villes vendéennes qui nous sont proches vont assurément se dégrader d'ici 2019 en conséquence de la baisse des dotations de l'Etat.

Je donne la parole à l'opposition. Chaque groupe dispose de 15 minutes pour s'exprimer. Je tiens à ce que ce délai soit respecté.

J'apporterai, avec M. Michel BIRE, des réponses à vos questions à l'issue des prises de parole des deux groupes d'opposition.

Comme annoncé, l'ordre d'intervention est le suivant : le Groupe « Ensemble pour Fontenay » s'exprimera en 1^{er} puis ce sera au tour du groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche ».

* *
*

Mme Chartier :

Je peux laisser un peu de temps pour mes collègues.

M. le Maire :

Je m'y oppose.

Interventions pour le groupe « Ensemble pour Fontenay »

M. Macorps :

Nous vous remercions pour les documents présentés, en commission des finances et ce soir, ils nous permettent, nous semble-t-il, de confronter nos analyses de manière objective.

Nous aurons deux questions préalables sur les hypothèses retenues pour la prospective : vous y avez déjà répondu pendant la présentation)

- La première porte sur l'augmentation des bases physiques de la taxe d'habitation et de la taxe foncière,
- La seconde sur l'évolution des taux de fiscalité que vous avez retenue (notamment le taux de taxe foncière promis à la baisse). A priori vous y avez répondu, ils ne seront pas diminués et maintenus jusqu'à la fin du mandat.

Concernant l'analyse :

- Vous estimez la perte sur le mandat, concernant les dotations d'Etat à 5 400 000 € environ.

Mais il convient de préciser que cette baisse est compensée pour une bonne partie par les recettes suivantes (en fonctionnement et en investissement) :

- L'augmentation du FPIC,
- L'augmentation des bases physiques de la fiscalité locale,
- Les subventions non prévues (fonds de soutien à l'investissement public pour 2016, 1,5 million d'euros environ pour la ville),
- La vente de biens à la communauté de communes (Sénéchaussée et centre de services aux entreprises notamment).

Tous ces montants vous permettent de financer les investissements et viennent donc compenser les pertes de dotations de l'Etat.

Nous avons par exemple estimé à environ 100 000 € la baisse réelle des produits (hors éléments exceptionnels) en 2015 (démonstration faite dans un précédent conseil), en les corrigeant des effets de la mutualisation, qui entraîne à la fois une baisse des produits et baisse des charges), soit une baisse assez facilement gérable.

Notons que depuis 2014, les comparaisons des charges et des produits sont délicates puisqu'il est nécessaire de prendre en compte les conséquences de la mutualisation. Il serait utile d'avoir un document qui récapitule à la fois les diminutions des charges et des produits qui doivent être équivalents pour pouvoir justement affiner les comparaisons.

- Pour faire des comparaisons dans le temps, il faut raisonner à périmètre constant.

Il est donc nécessaire de faire référence à des indicateurs neutres, pour comparer par exemple des charges de 2015, 2016 et même 2017 n'ont pas beaucoup de sens par rapport aux pourcentages que vous avez cités parce que vous ne comparez pas à périmètre constant. Il est donc nécessaire de faire référence à des indicateurs neutres à savoir l'épargne brute et l'épargne nette (neutralisation de l'effet mutualisation).

En prenant ces indicateurs, en 2013, l'épargne nette était d'environ 2 400 000 €. Vous prévoyez pour 2017 une épargne nette de 273 000 €, soit une division par près de 9 de celle-ci (près de 5 si l'on retient 437 000 €, l'épargne nette de 2018).

On peut certes justifier une partie de cette baisse par la baisse des dotations et par l'augmentation de l'annuité de la dette, mais nous sommes loin d'expliquer la totalité de la baisse.

On voit donc bien ici qu'il y a un impact important de l'augmentation des charges de début de mandat que nous avons déjà précisées.

Permettez-nous également de faire un rapide calcul : le rapport $52\,000 / 273\,000 = 19\%$. Précisons ces montants : 52 000 €, c'est la conséquence de la baisse du taux de 0,3 point que vous avez proposée en début de mandat, 273 000 € l'épargne nette envisagée en 2017. On mesure aujourd'hui les conséquences de votre décision. Comme disait notre ami Bénabar, petite cause, grands effets.

- La conséquence de la très forte dégradation de l'épargne nette, c'est bien sûr une augmentation importante prévue de la dette : 9 200 000 € en 2015, 16 200 000 € prévu fin 2019. Soit une dette multipliée par 1,9 ou une augmentation plus de 80 %. Le ratio de désendettement que vous citez doit être confronté à l'épargne nette. Il n'a pas beaucoup de sens compte-tenu des évolutions.
- Vous envisagez désormais 28 000 000 € d'investissements pour votre mandat. Pour 2015, votre tableau indique 1 084 000 €. Vous envisagez donc d'investir de 2016 à 2019, 6,75

millions d'euros en moyenne par an. En 2016, 2 400 000 € de restes à réaliser sont déjà inscrits, soit des investissements prévus (réalisés) de 7,3 millions d'euros.

Nous doutons que ce montant soit atteint pour 2016, nous verrons cela au compte administratif 2016.

En conclusion

Si vous investissez effectivement 28 millions d'euros au cours de votre mandat, sans ressources supplémentaires que celles prévues actuellement, et sans augmenter l'épargne nette, vous obérez l'avenir à partir de 2020.

La solution passe par un accroissement de l'épargne nette couplée à une réduction importante des investissements prévus pour laisser une situation saine.

Il ne faut jamais oublier que les hommes passent, mais que les structures doivent demeurer.

Merci de votre écoute.

M. le Maire :

Excellente conclusion.

M. Fourage :

Je voudrai d'abord commencer par le fait qu'il est regrettable que les projections sur la dette au niveau national ne figurent pas dans notre document. Nous n'avons pas le même document que vous sur le débat d'orientation budgétaire. Ce n'est pas la première fois, j'espère que ce sera la dernière, parce que ce n'est pas normal. Le débat est tronqué.

Vous avez évoqué le contexte national et la dette nationale.

Déficit structurel de l'Etat en 2011 : 160 milliards d'€. Aujourd'hui il est de 60 milliards. La dette structurelle de l'Etat a été diminuée et c'est pour cela que vous ne l'avez pas mis parce que vous saviez très bien que j'allais faire une remarque sur cette question.

Je voudrai juste vous dire que sous le quinquennat précédent, augmentation de la dette de 25 points sous le quinquennat Sarkozy. Ici augmentation de 6 points parce que de toutes façons, si on avait diminué plus, vous auriez encore dit plus sur la question de la réduction des dotations d'Etat.

M. le Maire, vous avez évoqué une baisse de 11 milliards des dotations de l'Etat, c'est faux, c'est 9,6 milliards, données du rapport de l'assemblée nationale et de la cour des comptes. Je voulais le souligner car dans l'avenir, dans votre tableau et que vous nous répétez à longueur de conseils municipaux, au moment du débat d'orientation budgétaire ou du budget, que la baisse des dotations de l'Etat ne vous permet de faire un certain nombre de choses.

Dans l'avenir, et c'est vous qui le dites, vous continuez la baisse des dotations d'Etat puisque vous en prévoyez encore en 2019. Serait-ce que ceux que vous soutenez iraient dans le même sens que la politique que nous avons menée ? Certainement. Je ne le souhaite pas, bien évidemment vous imaginez.

Puisque vous avez parlé du contexte national, je suis bien obligé d'en parler. Donc les 150 milliards d'économies que certains souhaitent faire sur les services publics, sur les collectivités locales, c'est trois fois les 50 milliards de baisse faite sur ce quinquennat. Attendez-vous à ce que ce soit encore plus drastique que ce que vous nous dites. Je ne souhaite pas qu'effectivement

ceux qui prônent les 150 milliards d'économies supplémentaires sur le budget de l'Etat français puissent se traduire de cette manière-là.

Je voulais aussi vous dire très clairement que la contribution au redressement des finances publiques qui a été faite, cette contribution pour les collectivités locales est due à leur proportion dans leur poids des dépenses et recettes. Il s'agit d'une donnée de la Cour des comptes. Quand je dis quelque chose, ce n'est pas vrai et pas bien mais quand la Cour des comptes le dit et je tiens le rapport à votre disposition, il n'y a pas de problème.

La DGF est la DGF et dotation forfaitaire est uniquement dans la DGF et que derrière il y a la DSU et la DSR qui sont des dotations de péréquation en fonction des collectivités et qu'elles ne font pas parties de la dotation forfaitaire et c'est tant mieux, car si cela en faisait partie, il y aurait une diminution plus importante.

Hier soir, la majorité a augmenté la dotation de solidarité urbaine pour les villes, y compris Fontenay-le-Comte. Je le sais, j'en étais le rapporteur. Je peux vous dire qu'il s'agit de 180 millions supplémentaires de dotation à l'échelle de la France et la Ville de Fontenay-le-Comte devrait bénéficier de 40 000 à 50 000 € supplémentaires. J'ai également déposé un amendement sur la dotation de solidarité rurale, on y reviendra tout à l'heure. Les 117 millions prévus ont été réévalués à 180 millions, parce qu'il n'y a pas de raison de ne pas prendre en compte, à la fois la solidarité urbaine et la solidarité rurale. Il y aura également une augmentation de l'enveloppe. Vous verrez également que les concours de l'Etat, par l'intermédiaire de la péréquation, c'est-à-dire la solidarité nationale, fera que la Ville de Fontenay-le-Comte aura de meilleures dotations.

Pour ce qui est du FPIC, là encore, tous vos amis politiques disent qu'il ne faut surtout pas monter le FPIC à 1,2 milliards et qu'il faut le geler. C'est la dotation du FPIC d'un milliard qui est gelée, mais pas la répartition interne et l'on regardera donc la répartition interne à ce moment-là. Nous n'avons pas encore les simulations dans le détail même si nous pouvons considérer qu'il y a des effets de bord sur ce système.

Enfin vous nous évoquez dans ce contexte national, les recettes. Je suis surpris de voir et de vous dire que les collectivités ont été obligées d'augmenter les impôts. En 2014, au moment des élections municipales, tout le monde savait qu'il y aurait de baisses de dotations de l'Etat, cela faisait partie des perspectives. Je pense que cet argument ne peut pas tenir la route. Je voudrai surtout vous dire qu'à l'échelon national, la dynamique des recettes, hors prélèvement de la DGF, est de 0,8%. Autrement dit, les collectivités territoriales ont vu leurs recettes progresser quand bien même il y avait une contribution au redressement des finances publiques. Donc tout l'argument qui consiste à dire que les baisses des dotations d'Etat vont conduire à un certain nombre de conséquences ne tient pas la route. Et la meilleure preuve, la Cour des comptes le souligne, il y a une évolution de l'épargne brute positive au sein des collectivités territoriales en 2015. On verra pour 2016, nous n'avons pas encore les chiffres puisque l'année n'est pas terminée.

Alors quand vous nous dites que vous diminuez les dotations aux associations, ou les subventions si vous préférez, nous sommes passés de 900 000 € à 600 000 € soit un tiers de diminution, vous faites porter sur les associations, la diminution des dotations d'Etat pratiquement en totalité. Vous faites payer aux associations vos erreurs de gestion de début de mandat. M. Macorps l'a dit précédemment.

M. le Maire :

M. Fourage, votre temps de parole est atteint.

M. Fourage :

Quand vous évoquez la question du personnel, vous vous honorez de faire -7 ou -8, il aurait été plus logique de regarder et de mettre aussi avec la mutualisation.

Je vais finir M. le Maire. La dette aussi, vous nous évoquez les villes de La Roche, de Luçon, je sais qu'en 2013, la dette en euros par habitants à Fontenay-le-Comte était de 710 € ; aujourd'hui vous nous dites qu'elle sera à la fin de ce mandat de 1000 € soit plus 300 € d'augmentation. Vous avez, et M. Macorps l'a très bien expliqué, une fuite en avant qui obère l'avenir.

Enfin on pourrait évoquer les investissements mais nous en reparlerons au mois de décembre.

M. le Maire :

La parole est à Mme Chartier.

Intervention de Mme Chartier pour le groupe « L'humain d'abord, Fontenay à Gauche » :

Je remercie mes collègues d'avoir fait une analyse globale. Je vais faire quelques zooms et observations.

En ce qui concerne les charges, vous prévoyez une diminution des frais de personnel de 9%. Cela me fait écho avec la fermeture du service d'aide à domicile qui représente un déficit de 50 000 €. Mais ce déficit va être diminué parce que les organismes de retraite vont réévaluer leurs aides dans ce cadre-là. Je regrette beaucoup que pour ce petit déficit, on décide de fermer ce service. J'aurai un souhait : Compte-tenu que la ville va perdre moins d'argent du côté de Véolia, peut-être pourrait-il y avoir une solidarité de ce côté-là. Puisque votre objectif est la solidarité, je pense que par solidarité aux personnes âgées et handicapées il faudrait maintenir ce service.

D'autre part, toujours dans les charges et M. Fourage en a parlé, concernant la baisse des subventions aux associations de 3%. Pour certaines ce n'est pas très grave, pour d'autres c'est catastrophique, je pense notamment à l'ODDAS pour qui les diminutions de subventions ont déjà été très douloureuses. Ils offrent des services très variés ; à l'heure actuelle, ils essayent d'avancer, de se moderniser et de répondre à de nouvelles demandes. C'est grave de jouer sur l'avenir de ce genre de services.

En ce qui concerne votre plan pluriannuel d'investissements, je trouve qu'il faudrait y passer beaucoup plus de temps parce qu'il est très intéressant. Je pense qu'il intéresse toutes les personnes autour de la table surtout nous qui sommes dans l'opposition parce que nous sommes un peu moins au courant et moi encore plus car je ne peux participer qu'à deux commissions. C'est également le moment d'informer la population. Je pense que ce serait bien de pouvoir en parler plus longuement.

Il y a un point qui m'inquiète peut-être d'avantage, c'est celui sur l'urbanisme avec de grands projets, des investissements énormes et un qui m'inquiète plus particulièrement avec la destruction des trois tours aux Moulins Liot. Je sais que c'est un projet qui avait déjà été abordé par les maires précédents et du maire qui portait l'équipe dont j'ai fait partie, mais je le regrette vraiment. Ce sont des logements qui sont en bon état, qui ont été mis aux normes. Dans une période où nous manquons de logements, où l'on accueille des réfugiés, je sais que Vendée Habitat oriente plutôt vers le privé plutôt que d'accueillir chez eux. Je regrette profondément que l'on détruise ces bâtiments.

M. le Maire :

Je vais tout de suite vous répondre sur les logements. Ces logements sont inadaptés aujourd'hui par rapport à l'offre. De toutes façons les logements qui seront déconstruits seront reconstruits sur d'autres sites, seront de meilleures qualités et plus adaptés à la demande. C'est déjà une certitude.

Je laisse la parole à M. Biré.

M. Biré :

Evidemment tous les arguments présentés appellent quelques observations.

Je vais reprendre tout d'abord des observations à caractère général par rapport à ce que M. Fourage a présenté. Il est exagéré que de dire que la baisse des dotations de l'Etat n'a pas d'incidence sur le niveau de l'autofinancement des collectivités. La Chambre des comptes et M. Christian Martin, qui est l'auteur du rapport sur 2015, qui était à l'Assemblée des Communautés de France à Strasbourg et qui nous a longuement présenté ses conclusions de rapport, constate, qu'effectivement pour 2015, c'était le cas mais que ce ne serait pas possible pour 2016 et que l'autofinancement était atteint, ce qui rejoint d'ailleurs les observations de la Banque Postale qui constate aussi une très forte diminution des investissements. C'est incontestable que la baisse des dotations de l'Etat entraîne des conséquences directes sur le niveau d'investissements des collectivités qui ont eu recours, la plupart d'entre elles, à des augmentations d'impôts, ce que nous n'avons pas fait. On pourra nous demander pourquoi nous ne l'avons pas fait et c'est notre choix.

Les baisses de dotations de l'Etat sont bien réelles, vous avez le tableau.

Le contexte local
Les concours de l'Etat en baisse

Source Finances Actives au 14/11/2016

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totaux
Dotation forfaitaire	2 806 971 €	2 639 429 €	2 260 294 €	1 819 550 €	1 586 256 €	1 522 805 €	1 461 693 €	
DSU	270 084 €	279 673 €	282 100 €	282 100 €	326 649 €	326 649 €	326 649 €	
DSR	219 769 €	227 887 €	251 357 €	269 132 €	295 522 €	295 522 €	295 522 €	
DNP	193 700 €	200 917 €	215 099 €	193 589 €	174 230 €	156 807 €	141 126 €	
Ensemble DGF	3 496 824 €	3 347 998 €	3 008 940 €	2 694 461 €	2 382 698 €	2 301 783 €	2 226 199 €	
Evolution en volume 2013		-148 018 €	-487 584 €	-932 063 €	-1 113 808 €	-1 194 741 €	-1 271 334 €	-5 148 208 €
Evolution en %		-4,25%	-13,94%	-26,66%	-31,86%	-34,17%	-36,36%	
FPIC	75 608 €	110 856 €	148 481 €	178 013 €	182 362 €	182 362 €	182 362 €	
Evolution en volume 2013		35 256 €	72 891 €	100 413 €	86 762 €	86 762 €	86 762 €	408 840 €
Compensation TF, TH, TPU	484 079 €	448 312 €	441 887 €	381 881 €	328 667 €	312 363 €	288 309 €	
Evolution en volume 2013		-37 767 €	-42 512 €	-132 428 €	-155 422 €	-171 726 €	-184 770 €	-724 825 €
Perte sur le mandat 2013								-5 403 887 €

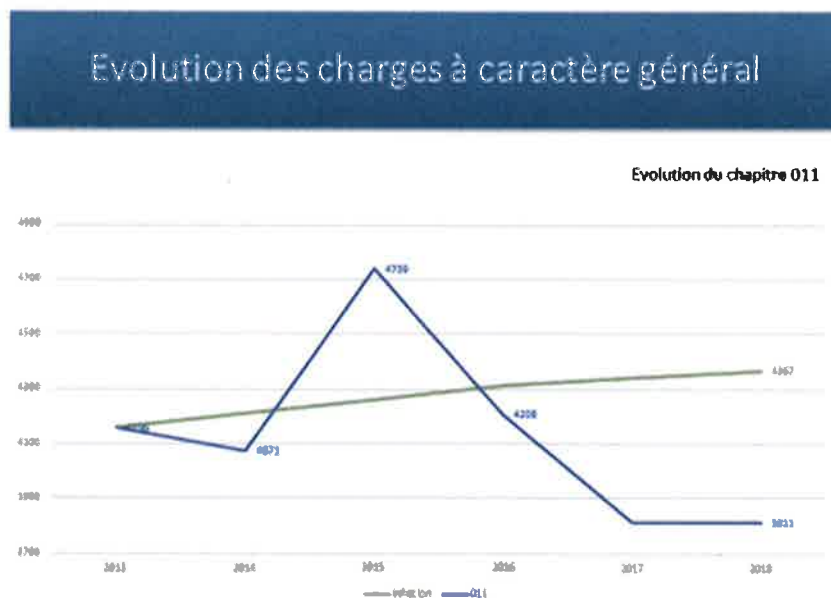
Je suis content d'entendre que la DSU et la DSR pourront remonter mais en vertu du fait que les parlementaires ne peuvent pas proposer d'amendements qui augmentent les charges de l'Etat, vous allez diminuer autre chose. Qu'est ce qui va diminuer dont vous ne nous avez pas parlé ? Mais c'est la règle de fonctionnement du débat parlementaire. J'attends de voir quelles seront les mesures définitives dans la loi de finances.

Pour l'instant nous raisonnons par rapport à ce qui est connu et par rapport à ce que Finances actives, qui est notre partenaire financier, nous indique. Vous avez les chiffres prévus pour 2017, vous voyez que nous perdrons de façon prévisionnelle, encore 180 000 € sur l'ensemble des dotations de l'Etat, ce qui porte le total depuis 2013 à -1 113 000 €. Il faut ajouter à cela, ce dont vous ne parlez pas, la baisse constante des compensations que l'Etat apporte aux exonérations de taxes d'habitations et de taxes foncières. Nous avions en 2013, 484 000 € de l'Etat et en 2017,

ce sera seulement 328 000 €, cela fait donc 160 000 € de moins et nous n'avons aucune visibilité dessus. Tout ce que l'on sait c'est que cela va continuer de baisser. D'ailleurs il y a une grosse inquiétude parce que dans le cadre du Contrat de ville, l'Etat s'est engagé à rembourser toutes les exonérations que nous devons consentir et qui font partie du contrat que nous avons signé avec l'Etat, or on s'aperçoit que toutes ces exonérations ne seront compensées qu'à hauteur de 40 ou 50%. Pouvez-vous nous dire quel est aujourd'hui le taux de participation de l'Etat et jusqu'où cela ira ? Ça ne se voit pas et n'est pas mis en avant mais c'est un constat dans les dotations qu'on nous verse.

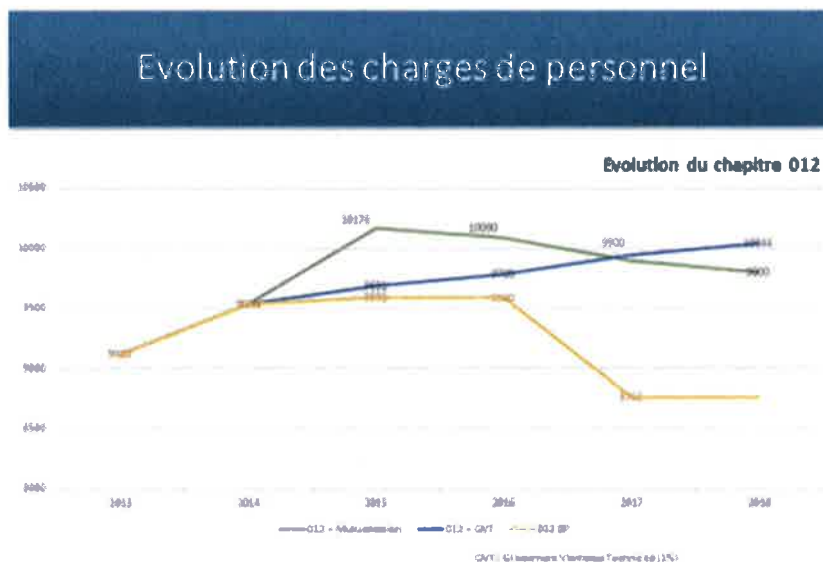
Pour ce qui concerne les recettes, nous perdons dès cette année 1 300 000 € environ sur ce qu'elles étaient en 2013. Evidemment, cela vient attaquer l'autofinancement. Je réponds à M. Macorps, l'autofinancement que vous avez dans le tableau au titre de 2013, est celui constaté au compte administratif, c'est-à-dire intégrant les résultats de 2013. Evidemment pour les années 2016 et 2017, c'est l'autofinancement prévisionnel et nous constaterons au compte administratif comme nous l'avons fait sur le compte administratif 2015, qu'il y a toujours un petit excédent de fonctionnement, en 2015, il n'est pas très élevé, pour 2016, il y aura sûrement un peu plus, qui permet d'augmenter l'autofinancement réellement constaté sur l'exercice. Donc je vous donne rendez-vous au compte administratif pour comparer les chiffres qui seront comparables.

Sur l'évolution des dépenses, j'avais préparé deux petits tableaux que je vais vous présenter pour vous montrer que nous sommes strictement dans les clous de ce que nous avons promis dans le cadre de notre programme de mandat.



Au chapitre 11, vous avez la référence C2013 et sur le compte administratif de 2013, nous avons 4 156 470 € de dépenses au chapitre 11. La ligne que vous avez en vert est la ligne si nous étions restés au fil de l'eau en répercutant l'inflation, à raison de 1% par an, nous serions aux alentours de 4 300 000 €. En bleu il s'agit de la courbe budgétaire. En 2014, 4 071 000 € au compte administratif, 2015 4 739 000 €, il s'agit dans ce cas de l'effet grêle. Vous ne pouvez pas contester l'effet grêle qui intervient pour 540 000 € et nous retombons à 4 208 000 € en 2016 et en 2017 nous l'établissons à 3 812 000 €. Nous sommes désormais bien en dessous du niveau du chapitre 11 en 2013. Cela témoigne des efforts qui ont été entrepris l'année dernière et qui seront poursuivis en 2017.

Sur le chapitre 12, le schéma est un peu plus compliqué. Nous allons prendre pour référence l'année 2014 pour une bonne raison, c'est qu'en 2014, il y a eu des éléments dont on ne peut pas s'extraire, notamment l'incidence des TAP pour 150 000 €, la révision des carrières des catégories C pour 151 000 €, des avancements de grade pour 90 000 € et une augmentation des assurances pour 17 000 €. La masse salariale s'établissait à 9 536 000 €. Vous avez en bleu l'évolution naturelle de la masse salariale, c'est-à-dire celle intégrant le glissement vieillesse technicité, à raison de 1% pour les années 2015, 2016. On met un peu plus en 2017, puisqu'il y a l'augmentation du point d'indice, que nous allons prendre plein pot en 2017.



Vous avez en jaune l'évolution des chiffres budgétaires, mais comme il y a l'effet de la mutualisation, il ne serait pas honnête de dire que ces chiffres sont des chiffres réels, donc vous avez en vert ce qui correspond à la masse salariale sans avoir mutualisé, transfert compris. Vous constatez, effectivement une hausse en 2015, qui tient aux engagements de notre campagne électorale, nous avons promis d'augmenter les forces de police, cela a été fait et également de renforcer l'équipe informatique qui en avait grand besoin. On voit les effets de nos recrutements. Par contre nous avons toujours dit que cela se ferait par redéploiement de la masse salariale, c'est ce qui est en cours quand il s'agit de supprimer des emplois, cela va moins vite que mes recrutements, donc la courbe baisse moins vite.

Vous avez en 2015, les transferts de charge de masse salariale étaient de 580 000 €. Ils étaient à peu près de la même valeur en 2016 et en 2017, il y a 1 200 000 de transfert puisque nous rajoutons le bureau d'études, la direction du service informatique et les achats. On s'aperçoit que dès 2015, nous sommes au croisement, c'est-à-dire que nous sommes revenus au niveau de la masse salariale qui était celle de 2014. Nous avons déjà tenus nos engagements de campagne et nous baisserons encore l'année prochaine parce que 7 emplois vont disparaître à la fin de l'année et nous nous retrouverons avec une masse salariale diminuée de l'ordre de 250 000 € en effet année pleine du fait de ces départs en retraite ou de fin de contrats qui ne seront pas renouvelés.

Nos engagements sont tenus, vous avez là les chiffres, je suis à votre disposition pour vous les expliquer et évidemment ils ne sont pas tout à fait concordants avec ce que vous disiez tout à l'heure.

M. Geng :

J'ai juste une réflexion M. le Maire. Ce qui vient d'être dit, pourquoi ne l'avions-nous pas eu dans les données pour le conseil.

M. Biré nous a présenté plusieurs tableaux, on aurait peut-être pu les avoir eu auparavant, cela aurait été plus correct.

M. le Maire :

Cela n'aurait rien changé. Il s'agit de la traduction graphique de mon discours.

M. Fourage :

Non seulement vous ne mettez pas les tableaux sur la dette ni sur les charges et vous parlez d'un débat. Il ne s'agit pas d'un débat loyal.

M. le Maire :

On arrête s'il vous plait.

M. Fourage :

Oui on arrête parce que cela vous gêne.

M. le Maire :

Non cela ne nous gêne pas.

M. Fourage :

Comment se fait-il qu'après votre présentation

M. Biré :

Pour être à égalité, il faudrait que vous fournissiez vos arguments avant la séance de manière à ce que l'on soit parfaitement à égalité.

M. Fourage :

Vous avez une obligation, celle d'informer, y compris sur la question du personnel. C'est marqué dans la législation. Vous ne l'avez pas fait.

Ce n'est vraiment pas acceptable ce que vous faites.

M. le Maire :

On arrête ici les débats.

Mme Roussillon :

Il n'y a pas eu de débat.

M. le Maire :

Sachez que les informations que j'ai données dans le DOB sont réelles, incontestables et légales.

* *
*